

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

PERIMETRE D'ACTION DE LA  
CHARTE INTERCOMMUNALE DU  
PAYS DE SAINTONGE MARITIME.

86.123

DATE DE CONVOCATION

7 NOVEMBRE 1986

DATE D'AFFICHAGE

7 NOVEMBRE 1986

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 31

VOTE : POUR

CONTRE

ABSTENTION

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN 25.NOV.1986

APPLICATION LOI N°82-2213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le dix sept Novembre

a 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice,

Représentés : MM. BUSSEAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. FABER  
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT - Mme CENAC par Mme BUCHET -  
M. GEOFFROY par M. CANDAU - M. POTENNEC par Mme DE GAYE -  
M. MOST par M. de LIPKOWSKI

ABSENT-EXCUSE : M. LAPERCHE  
ABSENT : M. LE GUEUT

Mme DEVIGNE a été élue Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le décret N° 84-503 du 16 Juin 1984 relatif aux Chartes Intercommunales de développement et d'aménagement,

Vu sa délibération en date du 1er Octobre 1985 par laquelle il décidait :

- l'adhésion de la Commune à la Charte Intercommunale de développement et d'aménagement du Pays de Saintonge Maritime,
- d'approuver les projets de statuts de l'Association Intercommunale en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Charte,
- d'approuver le projet de périmètre de délimitation du territoire alors concerné par la démarche,
- de désigner MM. MOST et BENOIT délégués titulaires, Mmes BUCHET et DE GAYE délégués suppléants pour représenter la Commune aux Assemblées Générales,
- de donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer au nom de la Commune tous documents et effectuer toutes démarches relatifs aux formalités de constitution de l'Association,

Vu les instructions de Monsieur Le Préfet, Commissaire de la République du Département de la Charente-Maritime,

.../...

Où l'exposé de son Président,

PROPOSE :

A Monsieur Le Préfet, Commissaire de la République du Département de la Charente-Maritime d'approver le périmètre d'action délimitant le territoire concerné par la Charte de Développement et d'Aménagement du Pays de Saintonge Maritime, tel qu'il figure sur le plan ci-annexé et comprenant les Communes de :

CANTON DE COZES -

BARZAN - BRIE-SOUS-MORTAGNE - EPARGNES - FLOIRAC - MESCHERS-SUR-GIRONDE - MORTAGNE-SUR-GIRONDE - SEMUSSAC - TALMONT-SUR-GIRONDE.

CANTON DE GEMOZAC -

BERNEUIL - CRAVANS - GEMOZAC - JAZENNES - MEURSAC - MONTELLIER-DE-MEDILLAN - RIOUX - SAINT-ANDRE-DE-LIDON - SAINT-SIMON-DE-PELOUAILLE - TANZAC - THAIMS - VILLARS-EN-PONS - VIROLLET.

CANTON DE MARENNE -

BOURCEFRANC-LE CHAPUS - LE GUI - HIERS-BROUAGE - NIEULLE-SUR-SEUDRE - SAINT-JUST-LUZAC - SAINT-SORNIN -

CANTON DE ROYAN -

BREUILLET - MORNAC-SUR-SEUDRE - ROYAN - SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE - SAINT-PALAIS-SUR-MER - SAINT-SULPICE-DE-ROYAN - VAUX-SUR-MER -

CANTON DE SAUJON -

MEDIS -

CANTON DE LA TREMBLADE -

ARVERT - CHAILLEVETTE - ETAULES - LES MATHES - SAINT-AUGUSTIN - LA TREMBLADE -

soit un périmètre regroupant 41 Communes et englobant une population de 64.405 habitants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre Messieurs les membres présents.  
Pour extrait conforme.

Pour Le Député-Maire,  
Le Maire Adjoint,



J. P. FABER



PLAN VU POUR ETRE ANNEXE  
A LA DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE ROYAN  
EN DATE DU 17 Novembre 1986  
PAR LE MAIRE SOUSSIGNE,  
Le *Maire Adjoint*  
*W. J. P. FABER*

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
1856

ROCHE  
25. NOV. 1986

25 NOV 1982  
APPLICATION LOAN 282313  
du 2-3-1982

